



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 19 mars 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2008-378

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 27 FÉVRIER 2008

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 27 février 2008 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2008-379

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 10 – 53 313,96 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 10 – 344 427,22 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 8 – 6 784,23 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 8 – 320 089,51 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 10, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 10, la liste des réquisitions numéro 8 et la liste des embauches numéro 8 :

| Numéro de la liste | Description | Montant | Période |
|---------------------------------|----------------------------------|----------------|-----------------------|
| Liste PA numéro 10 | Pièces de comptes à payer | 53 313,96 \$ | 3 au 7 mars 2008 |
| Liste PD numéro 10 | Pièces de comptes à payer | 344 427,22 \$ | 3 au 7 mars 2008 |
| Liste des réquisitions numéro 8 | Pièces de comptes à payer | 6 784,23 \$ | 3 au 7 mars 2008 |
| Liste des embauches numéro 8 | Embauche de personnel temporaire | 320 089,51 \$ | 25 au 29 février 2008 |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-380 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-08 - 324 076 \$ - PÉRIODE DU 28 FÉVRIER AU 5 MARS 2008**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-08 d'un montant total de 324 076 \$ pour la période du 28 février au 5 mars 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-381 **SOUSSION 2008 SP 014 - MICROCOMM - 3817911 CANADA INC. - ACHAT D'ORDINATEURS MOBILES ET D'IMPRIMANTES - DIVISION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER - 48 829,97 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Microcomm – 3817911 Canada inc., 165, boulevard Gamelin, Gatineau, Québec, J8Y 1W1 pour la fourniture de dix ordinateurs mobiles selon l'alternative 1 et de dix imprimantes pour les préposés aux stationnements, au montant total de 48 829,97 \$, incluant les taxes, et l'option d'une garantie prolongée de quatre ans sur ces équipements, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 février 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--|
| 18-70041-001-57100 | 46 666,96 \$ | Billetterie - Préposés aux stationnements - Billetterie - Amendes |
| 04-13493 | 2 163,01 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-382 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-08 - 309 158,99 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-08 d'un montant de 309 158,99 \$ pour la période du 25 au 29 février 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-383

SOUSSION 2008 SI 001 - SÉGUIN-MORRIS - INSTALLATION DE LAMPADAIRES DANS DIVERS PARCS - SERVICE D'INGÉNIERIE – 28 105,88 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE, DE VAL-TÉTREAU, DES PROMENADES, DU VERSANT, DE BELLEVUE, DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - ANDRÉ LAFRAMBOISE, ALAIN PILON, LUC ANGERS, JOSEPH DE SYLVA, RICHARD CÔTÉ, LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin-Morris inc. située au 76, rue Lois, unité 4, Gatineau, Québec, J8Y 3R4 pour les travaux d'installation de lampadaires dans divers parcs, sur la base des prix forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total de 28 105,88 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 7 février 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|-------------|---|
| 06-30388-003-57101 | 1 186,63 \$ | Aménagement de parcs - Parc Gérard-Marchand |
| 06-30388-040-57102 | 3 775,63 \$ | Aménagement de parcs - Parc de l'Hôpital |
| 06-30388-041-57103 | 4 315,00 \$ | Aménagement de parcs - Parc Émile-Nelligan |
| 06-30388-042-57104 | 2 804,75 \$ | Aménagement de parcs - Parc Beauvais |
| 06-30388-043-57105 | 2 912,63 \$ | Aménagements de parcs - Parc Languedoc |
| 06-30388-044-57106 | 1 294,50 \$ | Aménagement de parcs - Parc des Noisetiers |
| 06-30388-047-57107 | 3 531,29 \$ | Aménagements de parcs - Parc Hector-Aubin |
| 06-30273-012-57108 | 2 078,21 \$ | Aménagement et réfection de parcs 2005 - Parc Hector-Aubin |
| 71497-692-57109 | 4 962,25 \$ | Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Équipement non-capitalisable |
| 04-13493 | 1 244,99 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|----------|----------|--|
| 06-30388-013 | 3 800 \$ | | Aménagement de parcs - Parc Lanctôt |
| 06-30388-026 | 615 \$ | | Aménagement de parcs - Parc Eugène-Sauvageau |
| 06-30388-047 | | 100 \$ | Aménagement de parcs - Parc Hector-Aubin |
| 06-30388-041 | | 4 315 \$ | Aménagement de parcs - Parc Émile-Nelligan |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-384

SOUSSION 2008 SP 004 - CAESAR'S PLUMBING & HEATING LTD - PROGRAMME D'INSPECTION TÉLÉVISÉE 2008 - SERVICE D'INGÉNIERIE - TOTAL APPROXIMATIF DE 70 747,70 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Caesar's Plumbing & Heating Ltd, 2508, Old Highway 17, Rockland, Ontario, K4K 1K7 pour le programme d'inspection télévisée 2008, selon les prix unitaires et forfaitaires apparaissant au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 70 747,70 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 février 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|--------------|---|
| 49100-521-57110 | 67 613,80 \$ | Support technique - Relevés techniques - Entretien et réparation - Infrastructures |
| 04-13493 | 3 133,90 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-385

SOUSSION 2008 SP 030 - LEICA GÉOSYSTÈMES LTÉE - ACHAT D'UNE STATION TOTALE ROBOTISÉE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 46 764,11 \$, INCLUANT LES TAXES ET L'ALLOCATION D'ÉCHANGE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Leica Géosystèmes Ltée, 9904, Côte de Liesse, Lachine, Québec, H8T 1A1 pour l'achat d'une station totale robotique pour un total de 46 764,11 \$, incluant les taxes et l'allocation d'échange, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 février 2008, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant total de 46 764,11 \$, incluant les taxes et allocation d'échange, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------------|--|
| Futur FDI | 47 465,00 \$ | Station totale robotisée |
| 01-74230 | (2 570,00 \$) | Revenus - Autres dispositions d'actifs |
| 05-13210 | (128,50 \$) | TPS à payer |
| 05-13310 | (202,39 \$) | TVQ à payer |
| 04-13493 | 2 200,00 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|-----------|-----------|--|
| 30120-692 | 47 465 \$ | | Service de l'ingénierie - Équipement non-capitalisable |
| 03-10110 | | 47 465 \$ | Dépense immobilisable financée par activité financière |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-386

CONTRAT 2008 PM 001 - LES TECHNOLOGIES TASSIMCO CANADA INC. - ACHAT DE SEPT CABINETS DE SYSTÈME DE CONTRÔLE D'INTERSECTION - SERVICE D'INGÉNIERIE - 129 327,66 \$

CONSIDÉRANT QUE le logiciel utilisé doit être compatible avec le logiciel de communication existant dans le secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 (6^o) de la *Loi sur les cités et villes*, le contrat est octroyé directement à la firme Les Technologies Tassimco Canada inc. afin d'assurer la compatibilité avec le logiciel de communication existant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Technologies Tassimco Canada inc., 3100, rue Jacob-Jordan, Terrebonne, Québec, J6X 4J6 pour l'achat de sept cabinets de système de contrôle d'intersection au montant total de 129 327,66 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission en date du 20 février 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|--|
| 06-30333-001-57111 | 123 598,86 \$ | Synchronisation des feux de circulation - Synchronisation |
| 04-13493 | 5 728,80 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-387

SOUMISSION 2008 SP 012 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - RÉFECTION DU SENTIER DE L'ÎLE - ASPHALTAGE ET ÉCLAIRAGE - SERVICE D'INGÉNIERIE - TOTAL APPROXIMATIF DE 246 968,25 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, C. P. 40, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour les travaux de réfection du sentier de l'Île dans le secteur de Hull, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 246 968,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 mars 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|--|
| 18-60011-001-57112 | 83 573,40 \$ | Sentier - Chars de combat - Éclairage - Entente - CCN - Éclairage et sentiers |
| 18-60012-005-57113 | 135 224,61 \$ | Réfection - Parc du Portage et sentier de l'Île - Sentier de l'Île - Éclairage |
| 04-13493 | 10 939,90 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 17 230,34 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|--------------|---------------|---|
| 18-60012-001 | 80 000,00 \$ | | Réfection du parc du Portage et du sentier de l'Île - Portage - Sentiers et trottoirs |
| 18-60012-002 | 46 516,38 \$ | | Réfection du parc du Portage et du sentier de l'Île - Portage - Éclairage |
| 18-60012-005 | | 126 516,38 \$ | Réfection du parc du Portage et du sentier de l'Île - Sentier de l'Île - Éclairage |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-388*

SOUSSION 2008 SI 044 - PLAYPOWER LT CANADA INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE BALANÇOIRES POUR DIVERS PARCS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 29 732,07 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE LUCERNE, DE DESCHÊNES, DE VAL-TÉTREAU ET DE BUCKINGHAM - FRANK THÉRIEN, ANDRÉ LAFRAMBOISE, ALAIN RIEL, ALAIN PILON ET JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Playpower Lt Canada inc., 139, rue Michel-du Gué, Varennes, Québec, J3X 1H7 pour la fourniture et l'installation de balançoires pour divers parcs, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission au montant total de 29 732,07 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 27 février 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à puiser la somme de 5 471,96 \$ à même les « frais d'aménagement pour fins de parcs (2 \$/m²) » aux fins du parc du Shamal et un montant de 5 665,49 \$ à même un financement temporaire « surplus redevances pour fins de parcs » aux fins du parc Louis-Roy, et ce, afin de financer la fourniture et l'installation de balançoires pour les parcs.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|-------------|--|
| 06-30388-002 | 4 375,52 \$ | Règlement d'emprunt - Aménagement - Parc Gratton |
| 06-30388-014 | 7 236,58 \$ | Règlement d'emprunt - Aménagement - Parc Lakeview |
| 06-30388-015 | 2 804,43 \$ | Règlement d'emprunt - Aménagement - Parc Aquamarine |
| 02-71482-692 | 2 861,06 \$ | André Laframboise - De Lucerne - Aménagement et équipement non-capitalisable |
| Futur FDI | 5 471,96 \$ | Structure de jeux - Parc du Shamal |
| Futur FDI | 5 665,49 \$ | Frais d'aménagement - Parc Louis-Roy |
| 04-13493 | 1 317,03 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-389

SOUSSION 2008 SP 010 - GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET COORDINATION GLOBALE - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENT URBAIN - RUE PRINCIPALE ET STATIONNEMENT DE LA MARINA D'AYLMER - SERVICE D'INGÉNIEURIE - 426 780,38 \$ - DISCTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Genivar Société en commandite, 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis, la surveillance avec résidence et la coordination globale pour le projet de « Réfection des infrastructures et aménagement urbain – Rue Principale et stationnement de la marina d'Aylmer » au montant total de 426 780,38 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 février 2008, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919.

Ce comité autorise la firme Genivar Société en commandite à présenter tous les documents requis aux autorités compétentes afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour permettre la réalisation des travaux.

Ce comité autorise la firme Genivar Société en commandite à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|---|
| 18-80002-043-57114 | 69 338,81 \$ | Honoraires professionnels - Génie - Stationnement - Marina d'Aylmer |
| 18-80002-002-57115 | 84 634,14 \$ | Honoraires professionnels - Génie - Égout - Rue Principale |
| 18-80002-001-57116 | 84 634,14 \$ | Honoraires professionnels - Génie - Aqueduc - Rue Principale |
| 18-70006-002-57117 | 84 634,14 \$ | Honoraires professionnels - Égout - Rue Principale |
| 18-70006-001-57118 | 84 634,14 \$ | Honoraires professionnels - Aqueduc - Rue Principale |
| 04-13493 | 18 905,01 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|-----------|-----------|--|
| 18-70006-032 | 94 000 \$ | | Honoraires professionnels - Plans et devis 2008 |
| 18-70006-001 | | 47 000 \$ | Honoraires professionnels - Aqueduc - Rue Principale |
| 18-70006-002 | | 47 000 \$ | Honoraires professionnels - Égout - Rue Principale |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-390

APPROBATION DES AVIS DE CHANGEMENT DES NUMÉROS EPG-001 ET EPB-001 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA MODERNISATION ET L'INTÉGRATION DES CONTRÔLES POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - 36 684,38 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1016 en date du 5 juillet 2006, mandatait la firme Industro-Tech inc. pour un montant de 1 945 708,84 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de la modernisation et l'intégration des contrôles pour les usines de filtration et d'épuration des eaux usées ainsi que certaines stations de surpression et de pompage;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir suivantes ont déjà été approuvées par le Module des infrastructures et de l'environnement pour des travaux supplémentaires pour un montant de 65 430,10 \$, incluant les taxes :

| Délégations de pouvoir | Montant de l'avis de changement (incluant les taxes) |
|------------------------|---|
| 53362 | 8 853,92 \$ |
| 54428 | 12 363,58 \$ |
| 57928 | 30 481,63 \$ |
| 61880 | 13 730,97 \$ |

CONSIDÉRANT QUE le Service des projets immobiliers recommande les avis de changement suivants pour un montant supplémentaire de 36 684,38 \$, incluant les taxes :

- EPG-001 au montant de 27 541,50 \$ pour le matériel et la main-d'œuvre requise pour installer dans les automates des cartes et les équipements requis pour qu'il soit possible d'enlever totalement les cartes Opto – 22 et les accessoires pour l'usine et les stations de surpression du secteur de Gatineau
- EPB-001 au montant de 9 142,88 \$ pour le matériel et la main-d'œuvre requise pour installer dans les automates des cartes et les équipements requis pour qu'il soit possible d'enlever totalement les cartes Opto – 22 et les accessoires pour l'usine et les stations de surpression des secteurs de Buckingham et de Masson-Angers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les avis de changement déjà autorisés par le Module des infrastructures et de l'environnement pour un montant de 65 430,10 \$, incluant les taxes, et approuve les avis de changement numéros EPG-001 et EPB-001 pour un montant total de 36 684,38 \$, incluant les taxes, pour les travaux de modernisation et d'intégration des contrôles pour les usines de filtration d'eau potable et d'épuration des eaux usées sur le territoire de la ville de Gatineau.

Les travaux supplémentaires totalisent un montant de 102 114,48 \$, incluant les taxes. Le Service des projets immobiliers est autorisé à procéder de nouveau, conformément à la politique administrative et financière de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--|
| 06-30277-003-57119 | 8 737,31 \$ | Remplacement des ordinateurs - Usines de traitement – Usine du secteur de Buckingham |
| 06-30277-004-57120 | 26 322,07 \$ | Remplacement des ordinateurs - Usines de traitement - Usine du secteur de Gatineau |
| 04-13493 | 1 625,00 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|--------------|--------------|--|
| 06-30277-001 | 35 059,38 \$ | | Remplacement des ordinateurs - Usines de traitement - Honoraires professionnels |
| 06-30277-003 | | 8 737,31 \$ | Remplacement des ordinateurs - Usines de traitement - Usine du secteur de Buckingham |
| 06-30277-004 | | 26 322,07 \$ | Remplacement des ordinateurs - Usines de traitement - Usine du secteur de Gatineau |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-391

AUTORISATION À LA FIRME TECSULT POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LA RECONSTRUCTION DE LA RUE MAX - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme Tecslult à présenter tous les documents requis aux autorités compétentes afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour permettre la reconstruction de la rue Max dans le secteur de Gatineau.

Adoptée

CE-2008-392

SOUMISSION 2008 SI 066 - 3916383 CANADA INC. - LES FERMES RENAUD - RÉFECTION DE PELOUSES - SECTEURS DE HULL ET D'AYLMER - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 65 749,69 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 3916388 Canada inc. - Les Fermes Renaud, 256, chemin Eardley, Gatineau, Québec J9J 2Y7 pour la réfection de pelouses dans les secteurs de Hull et d'Aylmer, sur la base des prix unitaires inscrits aux sections I et II et du bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 65 749,69 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 mars 2008, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à la date de la présente résolution et se terminera le ou vers le 15 novembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|--------------|--|
| 41520-521-57121 | 24 271,88 \$ | Fossés urbains et ruraux - Entretien et réparation - Infrastructures |
| 71440-521-57122 | 38 565,31 \$ | Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entretien et réparation - Infrastructures |
| 04-13493 | 2 912,50 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-393

ACCEPTATION DE L'UTILISATION D'UN PROCESSUS DE PRÉ-QUALIFICATION ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - APPEL DE QUALIFICATION 2008 SP 099 - MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'utilisation d'un processus de pré-qualification et les documents intitulés « Appel de qualification » et formulaires A à E pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer.

QUE ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions suivants :

- André Cadieux, directeur, Service des projets immobiliers
- Michel Massé, chef de division, Service des projets immobiliers
- Yves Dionne, chargé de projets, Service des projets immobiliers
- Gaétan Morin, ingénieur consultant, Roche ltée groupe conseil
- Louis Tardif, chef de division, Service des projets immobiliers agira à titre de substitut en l'absence de l'un ou l'autre des membres
- Un représentant de la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur

De plus, ce comité autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres public auprès des entreprises s'étant qualifiées suite au processus de pré-qualification.

Adoptée

CE-2008-394

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME SPG HYDRO INTERNATIONAL INC. POUR EFFECTUER L'INSPECTION SOUS-MARINE DE DEUX RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE INCLUANT LES ÉTUDES PRÉPARATOIRES ET TECHNIQUES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE BUCKINGHAM - PATRICE MARTIN ET JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE des inspections sous-marines à deux réservoirs d'eau potable doivent être réalisées au printemps 2008 en vertu du plan directeur d'aqueduc, phase II;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels doit être octroyé pour l'inspection de ces deux infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la firme SPG Hydro International inc. a déposé une offre de services professionnels pour la réalisation des inspections sous-marines, incluant les études préparatoires et les rapports techniques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme SPG Hydro International inc. à procéder aux relevés d'inspections sous-marines et à la préparation des études préparatoires et techniques.

De plus, ce comité accepte de verser pour la réalisation du mandat, un montant maximum de 24 268,13 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--|
| 18-70028-003-57123 | 23 193,13 \$ | Honoraires professionnels – Environnement - Opération et traitement de l'eau potable |
| 04-13493 | 1 075,00 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-395 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DU PARC GÉRARD-MARCHAND -
FÊTE DES VOISINS - 7 JUIN 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DE
MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association du parc Gérard-Marchand, à l'attention de monsieur Marc Carrière, 102, rue La Québécoise, Gatineau, Québec, J8M 1J5, à titre de subvention pour l'organisation de la fête des voisins qui aura lieu le 7 juin 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|----------|---|
| 11416-972 | 1 000 \$ | Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|----------|----------|--|
| 71496-692 | 1 000 \$ | | Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Équipement non- capitalisable |
| 11416-972 | | 1 000 \$ | Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-396 **PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS SIMON RACINE ET
LUC MONTREUIL AU 21^e COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - SEPT-ÎLES -
14 AU 16 MAI 2008 - 2 100 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Simon Racine et Luc Montreuil à participer au 21^e colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Sept-Îles du 14 au 16 mai 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue de Salaberry, bureau 107, Québec, Québec, G1R 2T9 pour couvrir les frais d'inscription.

De plus, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 80 \$ à l'ordre de la Ville de Sept-Îles, 500, avenue Jolliet, Sept-Îles, Québec, G4R 2B4 pour couvrir les frais des activités. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 2 100 \$, incluant les frais d'inscription et les activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|----------|--|
| 72135-311 | 2 100 \$ | Commission des arts, culture, lettres et patrimoine - Congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-397
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2008-822

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS À LA FORMATION « ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009 - ENJEUX ET RÈGLES DU JEU » DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - QUÉBEC - 16 MAI 2008 - 1 135 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer à la formation « Élections municipales 2009 – Enjeux et règles du jeu » de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu le 16 mai 2008 à Québec.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 349,91 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 1 135 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|----------|--|
| 11100-311-30023 | 1 135 \$ | Conseil municipal - Congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-398
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2008-1674

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS AU FORUM - « POURQUOI ET COMMENT SE TOURNER VERS LE MONDE... PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ET MEILLEURES PRATIQUES » DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - MONTRÉAL - 5 JUIN 2008 - 550 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer au forum « Pourquoi et comment se tourner vers le monde... partenariats économiques et meilleures pratiques » de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu le 5 juin 2008 à Montréal.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 231,39 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 550 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|---------|--|
| 11100-311-30023 | 550 \$ | Conseil municipal – Congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-399

SUBVENTION DE 290 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - CONCOURS OPTI-MATH - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 290 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau, à l'attention de monsieur Marc Pilote, directeur adjoint, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour le concours Opti-Math édition 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11412-972 | 25 \$ | Joseph De Sylva - Du Versant subventions |
| 11414-972 | 50 \$ | Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions |
| 11413-972 | 100 \$ | Richard Côté - De Bellevue subventions |
| 11411-972 | 25 \$ | Luc Angers - Des Promenades subventions |
| 11410-972 | 25 \$ | Denis Tassé - Des Riverains subventions |
| 11409-972 | 40 \$ | Simon Racine - De Limbour subventions |
| 11406-972 | 25 \$ | Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-400

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS FRANK THÉRIEN ET RICHARD CÔTÉ AU 71^e CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - QUÉBEC - 30 MAI AU 2 JUIN 2008 - 5 100 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Frank Thérien et Richard Côté à participer au 71^e congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Québec du 30 mai au 2 juin 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 170 \$ à l'ordre de la Fédération canadienne des municipalités, 24, rue Clarence, Ottawa, Ontario, K1N 5P3 concernant les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 5 100 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|----------|--|
| 11100-311-30022 | 2 550 \$ | Conseil municipal - Congrès et colloques |
| 11100-311-31080 | 2 550 \$ | Conseil municipal - Congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-401

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - QUÉBEC - 30 MAI AU 2 JUIN 2008 - 10 200 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers André Laframboise, Denis Tassé, Joseph De Sylva et Aurèle Desjardins à participer au 71^e congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Québec du 30 mai au 2 juin 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 340 \$ à l'ordre de la Fédération canadienne des municipalités, 24, rue Clarence, Ottawa, Ontario, K1N 5P3, concernant les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 10 200 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|----------|--|
| 11100-311-30023 | 2 550 \$ | Conseil municipal - Congrès et colloques |
| 11100-311-30021 | 2 550 \$ | Conseil municipal - Congrès et colloques |
| 11100-311-31085 | 2 550 \$ | Conseil municipal - Congrès et colloques |
| 11100-311-31081 | 2 550 \$ | Conseil municipal - Congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-402*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES INITIATIVES DU MILIEU - INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-1369 en date du 11 décembre 2007, a adopté le plan d'action de l'accessibilité universelle de 2008 ainsi que le budget qui y est associé, soit un montant de 134 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite, un montant de 50 000 \$ a été alloué dans le budget pour encourager les initiatives du milieu dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 56 prévoit des obligations pour les municipalités de 15 000 habitants et plus pour l'intégration des personnes handicapées;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le programme de soutien aux initiatives du milieu : Gatineau, Ville inclusive 2008 pour l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite.

Les contributions accordées dans le cadre de ce programme seront présentées au conseil municipal pour approbation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 59110-971 | 50 000 \$ | Droits des personnes handicapées - Contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-403

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR RICHARD ROCHON AU POSTE DE SERGENT DÉTECTIVE - DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent détective à la Division des enquêtes criminelles du Service de police (poste numéro POL-POL-313 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Richard Rochon au poste de sergent détective à la Division des enquêtes criminelles du Service de police.

Monsieur Richard Rochon est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre de sergent détective a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Richard Rochon sera rétroactive au 1^{er} février 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de M. Rochon sera celui de sergent détective tel que prévu à la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 - Enquêtes criminelles - Réguliers - Rémunération régulière - Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-404

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-PIER LAPOINTE AU POSTE D'AGENTE, SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent, surveillance des territoires à la Division de la gendarmerie du Service de police (poste numéro POL-POL-200 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Marie-Pier Lapointe au poste d'agent, surveillance des territoires à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Madame Marie-Pier Lapointe est assujettie à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de madame Marie-Pier Lapointe sera rétroactive au 1^{er} février 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de M^{me} Lapointe sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie - Réguliers - Rémunération régulière - Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-405

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NANCY BONNEAU AU POSTE D'AGENTE, SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent, surveillance des territoires à la Division de la gendarmerie du Service de police (poste numéro POL-POL-182 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Nancy Bonneau au poste d'agent, surveillance des territoires à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Madame Nancy Bonneau est assujettie à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de madame Nancy Bonneau sera rétroactive au 2 février 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de M^{me} Bonneau sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400 111 - Gendarmerie - Réguliers - Rémunération régulière - Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-406

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR FRANÇOIS DUGAS AU POSTE D'AGENT, SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent, surveillance des territoires à la Division de la gendarmerie du Service de police (poste numéro POL-POL-230 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur François Dugas au poste d'agent, surveillance des territoires à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Monsieur François Dugas est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur François Dugas sera rétroactive au 4 février 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de M. Dugas sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie - Réguliers - Rémunération régulière - Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-407

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ZOÉ GOUIN-BOILARD AU POSTE D'AGENTE, SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent, surveillance des territoires à la Division de la gendarmerie du Service de police (poste numéro POL-POL-008 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Zoé Gouin-Boilard au poste d'agente, surveillance des territoires à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Madame Zoé Gouin-Boilard est assujettie à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agente temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de madame Zoé Gouin-Boilard sera rétroactive au 1^{er} février 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de M^{me} Gouin-Boilard sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie - Réguliers - Rémunération régulière - Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-408

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ANN PAUZÉ AU POSTE D'AGENTE, SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent, surveillance des territoires à la Division de la gendarmerie du Service de police (poste numéro POL-POL-138 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Ann Pauzé au poste d'agente, surveillance des territoires à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Madame Ann Pauzé est assujettie à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agente temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de M^{me} Ann Pauzé sera rétroactive au 1^{er} février 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de M^{me} Pauzé sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie - Réguliers - Rémunération régulière - Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-409

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN ANELL SOLON AU POSTE D'AGENT, SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent, surveillance des territoires à la Division de la gendarmerie du Service de police (poste numéro POL-POL-231 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Jean Anell Solon au poste d'agent, surveillance des territoires à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Monsieur Jean Anell Solon est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre de policier temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Jean Anell Solon sera rétroactive au 1^{er} janvier 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de M. Solon sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie - Réguliers - Rémunération régulière - Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-410

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NATASHA LAROSE AU POSTE DE COMMIS-RÉCEPTIONNISTE - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER - SECTION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis-réceptionniste au centre de services d'Aylmer, section des loisirs, des sports et de la vie communautaire (poste numéro CSA-BLC-016 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Natasha Larose au poste de commis-réceptionniste au centre de services d'Aylmer, Section des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Madame Natasha Larose est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Larose sera celui de la classe 2, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71011-112 - Centre de services d'Aylmer - Loisirs, sports et vie communautaire - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-411

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-39 ADOPTÉE LE 16 JANVIER 2008 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SANNIE MAILLOUX AU POSTE DE COMMIS DE BUREAU - SERVICE DE L'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-39 adoptée le 16 janvier 2008, acceptait la mutation à l'essai de madame Sannie Mailloux au poste de commis de bureau au Service de l'évaluation et des transactions immobilières;

CONSIDÉRANT QUE le 13 février 2008, madame Sannie Mailloux a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau et réintégrer son poste de commis-caissier au centre de services d'Aylmer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-39 adoptée le 16 janvier 2008, afin de réintégrer madame Sannie Mailloux au poste de commis-caissier au centre de services d'Aylmer.

Adoptée

CE-2008-412

DEMANDE D'EXEMPTION DE SOUSCRIPTION AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a engagé, depuis le 25 février 2008, un notaire à son service exclusif, nommé M^e Maude Lauzon;

CONSIDÉRANT QUE les notaires qui sont au service exclusif d'une corporation municipale peuvent être exemptés de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité-professionnelle de la Chambre des notaires du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le notaire ci-dessous nommé demandera d'être exempté de souscrire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec :

Lauzon, Maude (membre n^o L2205)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité déclare, aux fins du règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, que la Ville se porte garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission du notaire M^e Maude Lauzon (L2205) dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Ville et à indemniser le Fonds d'assurance de tout déboursé ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de M^e Maude Lauzon (L2205) dans l'exercice de ses fonctions, même au-delà de la fin du lien d'emploi.

De plus, la Ville renonce à tout recours récursoire contre le notaire et la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, ceci, entre autres, en faveur de la Chambre des notaires et du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

Adoptée

CE-2008-413

RETRAITE DE MESSIEURS ALBERT POIRIER, CLAUDE PHARAND, JEAN-YVES LALONDE ET RÉAL MONETTE - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE messieurs Albert Poirier, Claude Pharand, Jean-Yves Lalonde et Réal Monette ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

| NOM DE L'EMPLOYÉ | SERVICE | ANNÉES DE SERVICE | DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE |
|--|--|--------------------------|-----------------------------------|
| Albert Poirier, contremaître | Service des opérations de terrain – Module des infrastructures et de l'environnement | 35 ans et 3 mois | 1 ^{er} avril 2008 |
| Claude Pharand, chef de gestion de l'inventaire | Service de sécurité incendie | 32 ans et 9 mois | 1 ^{er} mai 2008 |
| Jean-Yves Lalonde, ouvrier de circulation | Service d'ingénierie – Module des infrastructures et de l'environnement | 33 ans | 1 ^{er} juin 2008 |
| Réal Monette, agent | Service de police | 34 ans et 5 mois | 1 ^{er} août 2008 |

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à messieurs Albert Poirier, Claude Pharand, Jean-Yves Lalonde et Réal Monette leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-414

PRÊT DE SERVICES DE MARIE-HÉLÈNE ST-ONGE À LA CORPORATION DES JEUX DU QUÉBEC AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE les coprésidents de l'organisation de la Finale des Jeux du Québec de l'été 2010 ont sollicité la candidature de Marie-Hélène St-Onge afin d'assumer le poste de directrice générale de la Corporation des Jeux;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Hélène St-Onge a accepté l'offre des coprésidents;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Hélène St-Onge occupe actuellement le poste de responsable-loisirs au centre de services de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'est engagé à prêter les services d'un maximum de trois employés réguliers à la Corporation des Jeux du Québec et à défrayer 66 % des salaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prêter les services de madame Marie-Hélène St-Onge à la Corporation des Jeux du Québec afin qu'elle puisse occuper le poste de directrice générale jusqu'à la fin du mandat prévu en décembre 2010.

Madame Marie-Hélène St-Onge pourra toutefois quitter le poste de directrice générale à la Corporation des Jeux du Québec si elle obtient un autre poste dans l'organisation municipale ou, si elle le désire, retourner à son poste de responsable-loisirs au centre de services de Gatineau avant l'expiration de son mandat.

Pour toute la durée de ce prêt de services, madame Marie-Hélène St-Onge continuera de bénéficier de l'ensemble des dispositions prévues au recueil des conditions de travail et à la politique salariale des cadres.

Le centre de services de Gatineau est autorisé à procéder au remplacement temporaire de madame Marie-Hélène St-Onge dans le poste de responsable-loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-71540-115 Jeux du Québec 2010 - Réguliers - Cadres pour 66 % du salaire et 02-79410-115-11243 Jeux du Québec 2010 - recouvrement de tiers - Réguliers - Cadres pour 34 % du salaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-415

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR VINCENT BEAUMONT AU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT À LA GESTION DES ARÉNAS - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent de développement à la gestion des arénas, au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs (poste numéro LSC-BLC-019 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Vincent Beaumont au poste d'agent de développement à la gestion des arénas au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs.

Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Étant donné que monsieur Vincent Beaumont occupe le poste d'agent de développement à la gestion des aréas au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs depuis juillet 2006, la permanence dans ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de M. Beaumont sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71210-112 - Gestion des aréas - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2008.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif